

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2023-2024

02 OCTOBRE 2023

PROJET DE DÉCRET¹

RELATIF AU FINANCEMENT DE REPAS COMPLETS, GRATUITS, SAINS ET
DURABLES AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES D'ENSEIGNEMENT
FONDAMENTAL ORDINAIRE OU SPÉCIALISÉ, ORGANISÉS OU SUBVENTIONNÉS
PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SOUS-AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

¹ Voir doc. 590 (2023-2024) n°1 à n°2.

TABLE DES MATIÈRES

1	Sous-amendement n° 1 à l'amendement n° 2 déposé par M. André Antoine et M. Christophe Bastin	3
---	--	---

I Sous-amendement n° 1 à l'amendement n° 2 déposé par M. André Antoine et M. Christophe Bastin

L'amendement n° 2 est complété par la phrase suivante :

« Le gouvernement propose aux pouvoirs organisateurs un modèle de courrier d'information relatif aux dispositions visées par le présent décret avant le 15 mai 2024. ».

Justification

Aux fins de simplification administrative, le sous-amendement vise à ce que le gouvernement propose un modèle de courrier d'information à destination des parents ou responsables légaux des enfants.